

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 7 février 2011, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Messieurs les conseillers suivants: René Desrosiers, Gervais Chamberland, Francis Pelletier, Rodrigue Roy, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La conseillère Raymonde Lévesque est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Rodrigue Roy

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 6 janvier 2011 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON

2011-02- 15

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc accepte de faire **un don de 50\$ à la Fondation du CSSS de La Mitis** dans le cadre de leur 11^e campagne de financement afin d'améliorer la qualité de vie des résidants et des usagers du CSSS de La Mitis.

- DEMANDE DE DON

2011-02-16

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Rodrigue Roy

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 100\$ au Comité du Patrimoine Rédemptois** pour la réalisation de son livre du 75^{ième} anniversaire de la municipalité de La Rédemption.

6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

7- APPROBATION DES COMPTES

2011-02-17

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Rodrigue Roy

Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$51 955.15 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE RAMASSAGE DES ORDURES DU RANG 6 PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA REDEMPTION

2011-02-18

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise le paiement d'un montant de \$300 à la municipalité de La Rédemption pour le **ramassage des ordures et de la récupération** effectué pour la résidence du 17 Rang 6 et pour le chalet du 6 Rang 6 à La Rédemption, et ce pour l'année 2011, étant donné que ce service devrait être effectué par la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc.

9- RÉSOLUTION POUR PERMIS D'INTERVENTION POUR L'ANNÉE 2011 AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

2011-02-19

Il est proposé par Rodrigue Roy

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **demande au ministère des transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2011** et qu'elle autorise Louise Boivin, directrice générale, à signer les permis d'intervention.

10- REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE

2011-02-20

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc a effectué un emprunt temporaire auprès de la Caisse Populaire Desjardins de La Mitis le 2 novembre 2010 afin de défrayer le coût des travaux d'empierrement réalisés en bordure de la rivière Mitis le long de la route du Portage ;

CONSIDÉRANT QU'il a été prévu que ces travaux soient financés par des

fonds provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un 1^{er} versement de 98656\$ du programme TECQ 2010-2013 le 20 janvier 2011 ;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la Caisse Populaire Desjardins de La Mitis a prélevé la somme de 98656\$ de son compte courant afin de **rembourser une partie de l'emprunt temporaire** (remboursement du capital).

11- AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS POUR L'ACHAT D'UN LOGICIEL DE PAYE

2011-02-21

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Rodrigue Roy

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **affecte un montant de 3500\$ des surplus accumulés non affectés** pour l'achat, l'installation et la mise en route d'un logiciel de paye de PG Solutions.

12- AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUITE À CERTAINES MODIFICATIONS

2011-02-22

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire, Maurice Chrétien, a signé pour et au nom de la municipalité le **contrat de travail de la directrice générale** Louise Boivin suite à certaines modifications.

13- VARIA

A) AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR

2011-02-23

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 13028286 de BPR Inc.** au montant de \$600.94 taxes incluses pour les honoraires professionnels concernant le projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées, pour la période du 31 octobre 2010 au 01 janvier 2011 pour réponses aux questions du Mamrot. Ce montant est financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence.

B) CONFÉRENCE WEB « MAÎTRISER VOTRE GESTION CONTRACTUELLE AVEC L'OUTIL DU SEAO » - DÉMONSTRATION TECHNIQUE DONNÉE PAR L'ADMQ

2011-02-24

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Rodrigue Roy

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à s'inscrire à une **conférence Web donnée par l'ADMQ** le 30 mars 2011, soit « Maîtriser votre gestion contractuelle avec l'outil du SEAO (système électronique d'appel d'offres) et ce, au coût de 30\$ taxes en sus.

C) ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT

2011-02-25

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, à se rendre à une **formation de l'ADMQ**,

soit « La gestion des contrats municipaux dans la foulée des récents changements législatifs ». Cette formation aura lieu à Matane le 3 mars 2011 au coût de 230\$ taxes en sus.

D) CESSATION DE L'ASSURANCE CAUTIONNEMENT DES ASSURANCES DE L'EST

2011-02-26 Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc décide **la cessation de l'assurance cautionnement** auprès de Les Assurances de l'Est et ce, dès la fin du contrat actuel se terminant le 28 février 2011.

E) FRAIS D'INTERURBAIN

2011-02-27 Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Rodrigue Roy
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande à Telus d'abolir les **frais d'interurbain** entre les municipalités d'une même MRC.

F) DISPOSITION DU MOBILIER DÉSUET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

2011-02-28 Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc décide de retirer le mobilier suivant de la bibliothèque municipale :

- 2 chaises sur roulettes
- 2 étagères en bois
- 1 scanner dont les fichiers d'installation sont manquants

Ce mobilier sera détruit ou remis à des personnes intéressées.
De plus, une table en bois est retirée du local de la bibliothèque afin d'être entreposée.

G) OFFRE D'EMPLOI POUR PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

2011-02-29 Proposé par Michel Paris
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'envoi d'un avis par médiaposte** sur le territoire de la municipalité concernant une **offre d'emploi** afin de combler le poste de préposé aux travaux publics.

H) AVENANT À L'ENTENTE CONCERNANT LA LOCATION DE L'ÉCOLE ARC-EN-CIEL

2011-02-30 Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Francis Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire Maurice Chrétien et la directrice générale Louise Boivin à signer **l'avenant concernant la location de l'école.**

I) TRANSFERT D'UN MONTANT DU COMPTE AVANTAGE INVESTISSEURS ENTREPRISES DESJARDINS

2011-02-31 Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le **transfert de \$35000 du compte Avantage Investisseurs Entreprises Desjardins** au compte courant 700125.

J) **RETOUR DE LA GRATTE À NEIGE AU FOURNISSEUR
MACHINERIE THÉRIAULT**

2011-02-32

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc décide de **retourner** au fournisseur, soit Machinerie Thériault d'Amqui, **la gratte à neige** achetée en janvier dernier car l'installation sur la rétrocaveuse serait trop onéreuse.

14- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

15- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Francis Pelletier la fermeture de l'assemblée à 21h40.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière